

Service de renseignement de la Confédération SRC
Papiermühlestrasse 20
3003 Bern

Zurich, le 30 avril 2013

Loi fédérale sur le renseignement civil (Loi sur le renseignement, LFRC)

Mesdames, Messieurs

En tant qu'organisations faitières des communautés juives de Suisse, nous cherchons à défendre les intérêts communs des juifs de Suisse. La sécurité de la communauté juive de Suisse et de ses institutions, la prévention de l'antisémitisme et de la violence à motivation antisémite font partie de nos préoccupations primordiales.

L'histoire a montré qu'au cours des dernières décennies, les juifs et les institutions juives ont souvent été la cible d'activités ou d'attaques terroristes. Même si les attaques terroristes ont épargné, jusqu'à présent, les juifs de Suisse, il n'en est pas moins que des personnes identifiables comme juives ont subi des attaques physiques, et que des synagogues ont été endommagées, par exemple par des incendies volontaires. Nous ne pouvons pas exclure qu'à l'avenir, des attaques terroristes ou extrémistes se produisent en Suisse. Par conséquent, les communautés juives sont forcées depuis des années de prendre des mesures de sécurité pour protéger leurs membres et d'investir des sommes importantes à cet effet. Dans ce contexte, nous cherchons à identifier à temps les risques prévisibles et à prendre des mesures préventives.

Voilà pourquoi nous souhaitons participer spontanément à la consultation sur la nouvelle Loi fédérale sur le renseignement civil (LFRC). Comme les questions de sécurité ont une grande importance pour les fédérations juives, nous apprécierions si nous pouvions, à l'avenir, participer d'emblée aux consultations sur des thèmes ayant trait à la sécurité.

Selon nous, la liberté personnelle et le droit à la sphère privée représentent des valeurs importantes en Suisse. Pourtant, afin de protéger la société et l'Etat, il faut prendre des mesures contrôlées pour permettre la détection précoce des risques et des personnes ou organisations qui présentent une menace concrète.

Le projet de la nouvelle LFRC est un progrès en ce sens ; en même temps, le projet de loi reste équilibré et ne remet pas en question le droit à la sphère privée ou à la liberté personnelle. Par conséquent, nous sommes favorables à l'introduction de nouvelles mesures pour acquérir des informations dans les domaines du terrorisme, du service de renseignement prohibé, de la prolifération d'armes de destruction massive, des attaques contre les infrastructures critiques, ou de la défense d'autres intérêts vitaux de notre pays.

En tant que fédérations juives, nous aurions salué que les nouvelles mesures d'acquisition des informations puissent aussi être appliquées dans le domaine de l'extrémisme violent. Nous espérons maintenant que le projet de loi actuel ne sera au moins pas dilué, mais adopté, si possible, sans changements.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sentiments distingués.

Herbert Winter
Président FSCI

Sabine Simkhovitch-Dreyfus
Vice-présidente FSCI

Nicole Poëll
Présidente PJLS